

Fokus

LE POINT DE MIRE DU CONSEIL FSA

digital.sav-fsa.ch

Le numérique a depuis longtemps fait son entrée dans les études d'avocats. En matière de communication, le curseur s'est clairement déplacé vers l'espace numérique. La pandémie de COVID a par ailleurs donné un élan sans précédent à cette tendance.

Dans ses publications et les événements qu'elle organise, la Fédération Suisse des Avocats accorde à la transformation numérique une importance de premier plan. Depuis plusieurs années, sa commission d'experts examine avec le plus grand soin les questions cruciales de la *legal tech*, des services en *cloud*, des plateformes pour avocats ou celles liées à la sécurité informatique. Pour répondre à ces enjeux majeurs, cette commission a déjà publié une multitude de contributions.

Sur son nouveau site digital.sav-fsa.ch, la FSA a compilé, dans les trois langues nationales, plusieurs publications et informations diverses sur la transformation numérique de la justice et des études d'avocats. Dans une approche pragmatique, des vidéos explicatives illustrent la façon dont il est possible de transformer son étude. Afin de tenir compte des clients qui utilisent des moteurs de recherche, la rubrique *Comment se présenter sur Internet* vous indique comment augmenter votre présence sur la toile et valoriser votre profil. Si le numérique gagne en importance, il convient corrélativement de focaliser toute son attention sur les mesures de sécurité qui doivent être prises. Dans la rubrique *Sécurité informatique*, vous trouverez de nombreux articles sur des thèmes tels que la communication sécurisée, la confidentialité des données transmises ou la disponibilité des informations que vous stockez au format numérique.

La demande de services en *cloud* augmente elle aussi au sein de la profession d'avocat. Le site digital.sav-fsa.ch vous donne un aperçu des points essentiels, mais également des conseils plus techniques sur le sujet. Des documents sont par ailleurs disponibles au téléchargement, en particulier des modèles de contrats qui tiennent compte de la relation particulière entre l'avocat/e et son fournisseur de services en *cloud*.

Le projet Justitia 4.0 nourrit l'ambition d'échanger, dans un processus numérique de bout en bout, tout acte juridique avec les tribunaux (dépôt des mémoires, notification des décisions, etc.). Pour notre profession, cette transformation s'identifie à un défi audacieux, mais offre également des opportunités exceptionnelles. Grâce à ces nouveaux processus numériques, la gestion des données de l'étude d'avocats s'en trouve significativement facilitée. Comme exemple perceptif, un classement numérique structuré de tous vos documents vous permet d'y accéder à distance et à tout moment. Qu'il s'agisse des clarifications initiales sur les éventuels conflits d'intérêts, du traitement consécutif de l'affaire ou de l'établissement final d'une note d'honoraires, les processus internes peuvent de plus en plus être automatisés et accélérés par le numérique.

La transformation numérique constitue dès lors une chance à saisir par les avocat/es. La FSA continuera de suivre de très près cette évolution, tout en actualisant en permanence son nouveau site. Retrouvez tous

les détails sur digital.sav-fsa.ch et n'hésitez pas à nous adresser vos éventuelles questions.

Si les bases sont aujourd'hui posées, nous nous réjouissons bien entendu du développement futur de ces sujets liés à la *transformation numérique des études d'avocats*.



Matthias Miescher Vice-président et responsable des questions informatiques de la FSA